

Part C FR0007019021

Paris le 9 novembre 2015

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de (s) part(s) du fonds commun de placement Covéa Profil Prudent (le FCP absorbé), et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Par décision en date du 7 octobre 2015, le Comité de surveillance de Covéa Finance s'est prononcé sur l'absorption de votre fonds par la SICAV Covéa Sécurité (la SICAV absorbante) et a approuvé les termes du projet de traité de fusion.

Ainsi, la part « C » de Covéa Profil Prudent sera absorbée par l'action « A(C) » de Covéa Sécurité.

En vue de la réalisation de l'opération de fusion, il est prévu que la SICAV procède à l'émission d'actions qui seront attribuées aux porteurs du FCP absorbé.

La fusion absorption de votre fonds est envisagée car la diminution de son encours ne permet pas la pérennité de la stratégie de gestion mise en œuvre par celui-ci; de fait votre fonds est investi en OPC monétaires depuis 2013. En cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM peut ne pas suffire à couvrir ses frais de gestion. L'OPCVM pourrait voir sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Nous vous informons que les modifications concernant la stratégie d'investissement entraînent une modification du profil rendement/risque de votre fonds. En effet, votre fonds est un fonds profilé prudent avec une part prépondérante d'investissement en supports monétaires. Sa stratégie de gestion s'appuie sur une diversification des placements (exposition aux marchés actions, obligataires et monétaires) alors que la Sicav absorbante a une stratégie axée sur la gestion de titres de créances répondant ainsi à des critères de qualité et de prudence conformément à sa classification « monétaire ».

L'opération de fusion a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du **6 novembre 2015**.

La fusion sera réalisée le **jeudi 17 décembre sur la base des valeurs liquidatives du mercredi 16 décembre**.

Les ordres de souscriptions et rachats sur votre fonds seront suspendus à partir du **mardi 15 décembre (avant 13 heures)**.

Nous vous rappelons que si cette opération ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment à compter de la réception du présent courrier. Si elle vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire.

Modifications entraînées par l'opération :**- Le profil de risque de votre fonds:**

Modification du profil rendement / risque : OUI
Augmentation du profil rendement/risque : NON

- Augmentation des frais de votre fonds : NON, la Sicav absorbante ne supportant pas de frais indirects (cf. détail dans le tableau joint en annexe).**Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS
Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris
Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • www.covea-finance.fr

Présentation succincte des principales évolutions :

➤ **Changement de la classification :**

Auparavant, votre fonds était de classification AMF « Diversifié ». Dorénavant, la SICAV absorbante est classée en « Monétaire ».

➤ **Modification de l'objectif de gestion :**

L'objectif de gestion de votre fonds est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Eonia alors que l'objectif de gestion de la SICAV absorbante est de d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence EONIA capitalisé (coupons réinvestis) diminuée des frais de gestion.

➤ **Changement de la stratégie d'investissement mise en œuvre :**

Auparavant, votre fonds était un fonds profilé prudent à dominante monétaire avec une stratégie de gestion axée sur une diversification des placements (exposition aux marchés actions, obligataires et monétaires). La faiblesse de l'encours de votre fonds ne permet pas la diversification des placements indiquée dans la politique d'investissement de votre fonds de sorte que ce dernier est investi en OPC monétaires depuis 2013.

Dorénavant, la SICAV absorbante a une stratégie de gestion axée sur la gestion de titres de créances, répondant aux critères de qualité et de prudence, propres au gestionnaire financier. La sélection des instruments financiers est fondée sur l'évolution des marchés de taux et s'appuie notamment sur une sélection des émetteurs privés ou publics offrant des perspectives favorables.

➤ **Changements des limites d'exposition aux principales catégories d'actifs :**

- Exposition aux marchés Actions :

Auparavant, votre fonds était exposé aux marchés Actions, via les investissements indirects en OPC, dans une fourchette allant de 0 à 20% maximum de l'actif.
Dorénavant, la SICAV absorbante n'est pas exposée aux marchés Actions.

- Exposition aux marchés de Taux :

Auparavant, votre fonds était exposé aux marchés obligataires dans une fourchette comprise entre 0 à 50 % de l'actif. En outre, votre fonds était investi à hauteur minimale de 50% en titres de créances à court terme (inférieur à 1 an) de la zone euro.

Dorénavant, la SICAV absorbante est investie jusqu'à 100% de son actif en titres de créances et instruments du marché monétaire.

- Recours aux instruments dérivés

Auparavant, votre fonds n'avait pas recours à des instruments dérivés en direct étant précisé que les OPC dans lesquels votre fonds investissait pouvaient en comporter.

Dorénavant, la SICAV absorbante peut avoir recours à des instruments dérivés dans une limite d'engagement de 100% de l'actif dans une optique de couverture sur les risques de taux, de change et de crédit.

L'ensemble des modifications opérées lors de la fusion sont détaillées dans le tableau récapitulatif en annexe.

Parité d'échange :

Le calcul se fera porteur par porteur comme suit :

<p>Nombre de parts détenues (avec 4 décimales) x Valeur liquidative du FCP absorbé</p>	<p>Nombre d'actions (avec 4 décimales) = attribuées à chaque actionnaire</p>
<p>Valeur liquidative de la SICAV absorbante</p>	

Chaque porteur de parts du FCP Covéa Profil Prudent recevra le nombre exact d'actions de Covéa Sécurité assorti de fractions d'action calculées en dixièmes, centièmes, millièmes et dix millièmes.

Selon le nombre de parts détenues et la parité d'échange, vous recevrez un montant en espèces correspondant à une soulte d'un montant égal à la différence entre la valeur des parts reçues et la valeur des parts échangées, calculée sur la base des valeurs liquidatives de fusion.

La soulte par actionnaire, résultant de ce calcul sera versée à chaque porteur du FCP absorbé.

Si vous êtes porteur du FCP Covéa Profil Prudent, vos ordres de souscription rachat devront être exécutés au plus tard le mardi 15 décembre, avant 13 heures.

A titre indicatif, sur la base d'une simulation réalisée au 2 octobre 2015, la fusion aurait été réalisée sur la base du rapport suivant:

- 1 part C du FCP COVEA Profil Prudent ouvrant droit à 0,27347 action A(C) de la Sicav COVEA Sécurité.

La soulte résultant de cet échange aurait été de 0,0242 euros par action A (C).

Le nombre d'actions qui vous sera attribué ainsi que la soulte seront calculés sur la base des valeurs liquidatives de fusion après évaluation des actifs et contrôle par un commissaire aux comptes.

Informations sur la fiscalité

Si vous êtes une personne physique et dans le cas où vous opteriez pour un rachat, que celui-ci soit effectué avant ou après la fusion, il sera soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux. Votre gain sera imposable dès le premier euro au taux global de taxation de 34,5% (21% d'impôt + 13,5% de prélèvements sociaux) si vous avez opté pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
 Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS
 Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris
 Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • www.covea-finance.fr

Informations pratiques

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de la SICAV absorbante est disponible sur le site de Covéa Finance : www.covea-finance.fr.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre OPCVM et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Le prospectus est adressé après un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Covéa Finance
8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris.
Adresse électronique : communication@covea-finance.fr

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller financier afin de vérifier si votre OPCVM reste adapté à vos besoins et à votre profil rendement/risque.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS
Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris
Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • www.covea-finance.fr

ANNEXE :

L'ensemble des modifications subies par votre fonds sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Principales évolutions		
Dénomination	Covéa Sécurité (Sicav absorbante)	Covéa Profil Prudent (fonds absorbé)
Codes ISIN	Actions A(C) : FR0011365204	Part C : FR0007019021
Forme Juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)	Fonds Commun de Placement (FCP)
Classification AMF	Monétaire	Diversifié
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de la SICAV est de d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence EONIA capitalisé (coupons réinvestis) diminuée des frais de gestion.	L'objectif de gestion de l'OPC est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Eonia.
Stratégie d'investissement mise en œuvre	La stratégie de l'OPCVM est de gérer des titres de créances, répondant aux critères de qualité et de prudence, propres au gestionnaire financier. La sélection des instruments financiers est fondée sur l'évolution des marchés de taux et s'appuie notamment sur une sélection des émetteurs privés ou publics offrant des perspectives favorables.	L'OPCVM est un fonds profilé prudent à dominante monétaire. Les investissements en OPC sont sélectionnés de façon discrétionnaire, via le comité de gestion des fonds profilés, parmi différents OPC y compris ceux de la société de gestion. La stratégie est basée sur une diversification des placements telle que précisée dans l'allocation d'actifs. Pour réaliser l'objectif de gestion, le gestionnaire sélectionne outre les parts d'autres OPC investis en placements monétaires pour l'essentiel de la zone euro, des parts d'OPC investis en obligations internationales publiques ou privées, couvertes ou non contre le risque de change et en actions internationales.
Instruments financiers utilisés (hors dérivés intégrés)	Actions : Néant Titres de créance et instruments du marché monétaire : L'exposition maximale de l'OPCVM en instruments du marché monétaire sur les marchés de la zone euro est de 100%.	Actions : La fourchette d'exposition (indirecte) aux marchés actions est comprise entre 0% et 20%. Titres de créance et instruments du marché monétaire : L'OPCVM est exposé au marché obligataire de 0% à 50%. L'OPCVM est investi à hauteur minimale de 50% en titres de créances à court terme (inférieur à 1 an) de la zone euro.

Covéa Finance

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
 Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS
 Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris
 Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • www.covea-finance.fr

	<p>Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement : Jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC de classification « Monétaire » ou « Monétaire Court Terme » comprenant des parts ou actions d'OPCVM français et/ou européen et/ou des parts ou actions de FIA de droit français respectant les quatre conditions énoncées par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.</p> <p>Instruments dérivés : Jusqu'à 100% de l'actif dans un objectif de couverture.</p> <p>Dépôts : Jusqu'à 10% de l'actif.</p> <p>Opération d'acquisition et de cession temporaires de titre : Nature des opérations : - Prise et mise en pension livrées - Prêts et emprunts de titre</p>	<p>Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement : Jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions de tout type d'OPCVM (hors fonds de fonds) de droit français ou étrangers et, Jusqu'à 15% en parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union européenne ainsi que les fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les 4 conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.</p> <p>Instruments dérivés : Le FCP n'aura pas recours à des instruments dérivés en direct. Néanmoins, les OPC dans lesquels il investit peuvent en comporter.</p> <p>Dépôts : A hauteur de 50% minimum de l'actif.</p> <p>Opération d'acquisition et de cession temporaires de titre : Nature des opérations : - Prise et mise en pensions livrées - Prêts et emprunts de titres</p>
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de taux - Risque de perte en capital - Risque de crédit - Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés ou titres intégrant les dérivés 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de taux - Risque de gestion discrétionnaire - Risque de perte en capital - Risque associé aux actions et aux parts d'OPC - Risque associé aux devises - Risques liés aux investissements en actions des pays émergents ; - Risque de liquidité
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Action A (C) : 1% maximum	Part C : 2% maximum
Frais de gestion directs maximum TTC	Actions A (C) : 0,30% TTC maximum.	Part C : 1 % TTC maximum.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non significatif	3% TTC maximum